

Avis de décès

Le Seigneur a rappelé à lui

Claudette ITIER
née GOUTEREDONDE

décédée à Lille, le 18 février 2016, à l'âge de 84 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 20 février 2016 à 9 h 30, en l'église Saint-Paul à Marcq-en-Barœul (boulevard Clemenceau).

Assemblée à l'église à 9 h 15.

L'offrande en fin de célébration tiendra lieu de condoléances.

Ses cendres seront inhumées au cimetière Saint-Pierre à Marseille (13) dans le caveau de famille.

De la part de :

Marc et Véronique ITIER,
Guillaume, Olivia et Jean-Baptiste,
Jean-Luc et Valérie ITIER,
Adrien, Florian, Thomas,
Anne et Olivier BUQUET-ITIER,
Maxime, Baptiste, Émilie,
ses enfants et petits-enfants

Madame Ginette RIBET,
Monsieur et Madame Émile ITIER,
ses cousins et cousines
Gisèle SAINT-YVES,
Et ses nombreux amis.

Dans l'attente de ses funérailles, elle repose au salon funéraire Martin, 6 rue du Lazaro à Marcq-en-Barœul (bourg).
Visites ce vendredi de 9 h 30 à 17 h 30.

Vous pouvez déposer vos messages de condoléances sur
www.pompesfunerairesmartin.com

Cet avis tient lieu de faire-part.

59700 Marcq-en-Barœul - Résidence Les Pétunias
9771, avenue de la République

Pompes Funèbres Franck et Marie MARTIN
MARCO-EN-BAROEUL - 6, rue du Lazaro
LILLE - 202, rue Nationale ☎ 03.20.89.89.46

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.24 euros - Pas-de-Calais 5.24 euros.

Enquêtes publiques



PRÉFECTURE DU NORD

Sous-Préfet de Dunkerque
ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET ENQUÊTE PARCELLAIRE PORTANT SUR :

LES AMÉNAGEMENTS LIÉS À LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT
COLLECTIF DE L'AGGLOMÉRATION DUNKERQUOISE (DK PLUS DE MOBILITÉ)

SUR LES COMMUNES DE COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE, GRANDE-SYNTHE,
LEFFRINCOURCK ET TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il sera procédé du 18 février au 21 mars 2016 inclus à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la possibilité des immeubles concernés (enquête parcellaire) pour les aménagements liés à la restructuration du réseau de transport collectif de l'agglomération dunkerquoise, (DK PLUS DE MOBILITÉ) sur les communes de Coudekerque-Branché, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Teteghem-Coudekerque-Village.

L'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet et cessibles les immeubles concernés est le sous-préfet de Dunkerque.
La Présidente du Tribunal Administratif de Lille a désigné la commission d'enquête constituée ainsi qu'il suit :

Président : M. Michel DUVET, technicien agricole retraité
Membres titulaires :
M. Gérard GUILBERT, géomètre du cadastre retraité
M. Roger FEUILLIE, officier de gendarmerie retraité

Membre suppléant : M. Christian MAJCHEREN, retraité de la gendarmerie

Le siège de l'enquête publique, où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée à la commission d'enquête, est fixé à la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine B.P. 85530 DUNKERQUE 59100 cedex.

Le dossier d'enquête publique qui comporte une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et deux registres d'enquête est déposé pendant toute la durée de l'enquête publique (soit pendant 33 jours consécutifs) dans les mairies des communes concernées du 18 février au 21 mars 2016 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à M. le Président de la commission d'enquête, à la Communauté Urbaine, (Pertuis de la Marine B.P. 85530 DUNKERQUE 59100 cedex).

S'agissant des observations sur les limites des biens à exproprier (enquête parcellaire), elles doivent obligatoirement être consignées par écrit par les intéressés.

Les commissaires enquêteurs recevront à l'occasion des permanences suivantes dans les mairies de Coudekerque-Branché, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Teteghem-Coudekerque-Village et à la communauté urbaine de Dunkerque, les observations, propositions et contre-propositions du public qui leur seront présentées sur l'enquête publique du projet, et celles des propriétaires concernés sur les limites des biens à acquérir :

• À LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE (siège de l'enquête)
- le jeudi 18 février 2016 : de 9 h 30 à 12 h

- le lundi 21 mars 2016 : de 14 h à 17 h 30

• À DUNKERQUE :

- le samedi 5 mars 2016 : de 9 h à 12 h en mairie, (Place C. Valentin, Dunkerque 59140)
- le mardi 1er mars 2016 : de 9 h à 12 h en mairie de la commune associée de Saint-Pol-sur-mer, (Pôle administratif, Rue de la République Saint Pol sur mer 59430)
- le mercredi 16 mars 2016 : de 14 h à 17 h en mairie de la commune associée de Saint-Pol-sur-mer

- le jeudi 3 mars 2016 : de 9 h à 12 h en mairie de la commune associée de Fort-Mardyck (Parvis Nelson Mandela Fort Mardyck 59430)
- le vendredi 18 mars 2016 : de 14 h à 17 h en mairie de la commune associée de Fort-Mardyck

- le jeudi 25 février 2016 : de 9 h à 12 h en mairie du quartier de Malo-les-Bains (rue de l'hôtel de ville Dunkerque 59140)
- le vendredi 26 février 2016 : de 9 h à 12 h en mairie de quartier de Petite-Synthe (1 rue de la Concorde Dunkerque 59140)

- le lundi 14 mars 2016 : de 14 h à 17 h en mairie du quartier de Rosendael (Place des Martyrs de la Résistance Dunkerque 59140)
• EN MAIRIE DE COUDEKERQUE-BRANCHE (Place de la République CS 20119 Coudekerque-Branché 59411 cedex)

- le jeudi 10 février 2016 : de 9 h à 12 h
- le mercredi 3 mars 2016 : de 14 h à 17 h
• EN MAIRIE DE GRANDE-SYNTHE (Place F. Mitterrand Grande-Synthe 59140)
- le vendredi 19 février 2016 : de 9 h à 12 h

- le mardi 8 mars 2016 : de 14 h à 17 h
• EN MAIRIE DE LEFFRINCOURCK 6300 rue R. Salengro B.P. 70219 Leffrinckoucke)
- le lundi 22 février 2016 : de 14 h à 17 h

- le vendredi 11 mars 2016 : de 9 h à 12 h
• EN MAIRIE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE (Grand Place Teteghem-Coudekerque-Village 59229)
- le mercredi 24 février 2016 : de 14 h à 17 h

- le jeudi 17 mars 2016 : de 9 h à 12 h
À la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de leur réception, dans les mairies, préfecture et sous-préfecture et sur le site internet de la Préfecture du Nord (<http://www.nord.gouv.fr>).

La notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairies de Coudekerque-Branché, Dunkerque, Grande-Synthe, Leffrinckoucke et Teteghem-Coudekerque-Village est faite par l'exploitant à chaque propriétaire et usufruitier intéressés et précise que ceux-ci sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'exploitant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, celles qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes sont mises en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenues de se faire connaître à l'exploitant, dans le délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tous droits à l'indemnité.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la Préfecture du Nord.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Xavier DAURAIN, coordinateur du projet (tél : 03.28.62.70.00) ou par mail : mobilite@cud.fr

Le présent avis est affiché dans les mairies concernées et les lieux du projet.

COMMUNE DE CARNIN

Avis au public

ENQUÊTE PUBLIQUE REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 12 février 2016, le Maire de CARNIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée du plan local d'urbanisme, suivant les dispositions du code de l'urbanisme et notamment les articles L123-10, L123-11, L123 et R123-10, ainsi que du code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants.

Acté et élu, M. Jean DUBREUIL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Yves MIGIOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille.

L'enquête se déroulera à la mairie de CARNIN, où le dossier sera consultable, du 7 mars 2016 au 5 avril 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi 9 heures-12 heures - 14 heures-17 heures et le samedi matin 10 heures-12 heures).

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à disposition des personnes qui désireraient lui faire part de leurs observations en mairie les :

- lundi 7 mars 2016 de 14 heures à 17 heures, premier jour du créneau au public
- mardi 15 mars 2016 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 25 mars 2016 de 9 heures à 12 heures

- mardi 5 avril 2016 de 14 heures à 17 heures, dernier jour du créneau au public

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions écrites ou orales sur le projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, et déposés en Mairie.

Les courriers relatifs à l'enquête publique pourront être adressés au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, Mairie de CARNIN, 1, rue du Lieutenant Baillet, 59112 CARNIN.

Après enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra à Mme le Maire de CARNIN le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents sera simultanément adressée à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme pourra être approuvé par le conseil municipal, après examen des observations figurant au dossier d'enquête et prise en considération des conclusions formulées par le commissaire-enquêteur.

Le Maire

Eliane DELBECCO

1347170500

La BOUTIQUE des lecteurs

Le Carnaval Dunkerquois

Coffret 2 CD
LE CARNAVAL DUNKERQUOIS

Découvrez les 59 vraies
chansons du carnaval
de Dunkerque dans un
double CD.

19,90

Pour commander :

• Par internet sur www.laboutiquedeslecteurs.fr

• Par téléphone au 03.20.39.00.39

• Par courrier en découplant cette publicité et en y joignant vos coordonnées et votre règlement (+5,90€ de frais de port) par chèque bancaire à : LA VOIX DU NORD - LA BOUTIQUE DES LECTEURS

• Nouveautés - CS 10549 - 59023 Lille Cedex

Réf : YDC0233

Conditions générales de vente sur le site :

Dans la limite des stocks disponibles

ANNONCES MARCHES PUBLICS

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5.24 euros - Pas-de-Calais 5.24 euros.

Avis rectificatifs de marchés publics

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE RECTIFICATIF
MARCHÉ DE SERVICES

Référence de l'avis initial n° 1344528600 publié dans la Voix du Nord du 30/01/2016

Pouvoir Adjudicateur : Sia Habitat, SA d'ILM à Directoire et Conseil de surveillance, enregistrée au RCS de Douai sous le numéro : B045550259, au capital social de 1.683.240 euros, dont le siège social est situé 67 avenue des Potiers, CS 80649 59506 Douai Cedex, et représentée par M. Christophe CAPPE, Président du Directoire.

Objet : MARCHÉ DE MAINTENANCE DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DES VMG GAZ SUR LE PATRIMOINE SIA HABITAT.

Procédure de passation : Procédure librement définie (Article 10 décret 2005-1742 du 30 décembre 2005)

Cet avis fait référence à l'avis initial n° 1344528600 publié dans la Voix du Nord du 30/01/2016.

Les rectifications portent sur les éléments suivants :

Règlement de Consultation : page de garde : date limite de remise des offres

CCIP : Article 1.1 et 1.1.2 : nombre de sites concernés par le lot 1

Annexe 1 Détail des 18 sites : document supprimé et remplacé par " Annexe 1 Détail des 16 sites "

Planning type : document modifié - nombre de sites sur le lot 1

Acte d'engagement lot 1 : article 5.6 et 6.2 - nombre de sites concernés par le lot 1.

La date limite de réception des offres fixée initialement au 16/02/2016 à 12h00 est reportée au 02/03/2016 à 12h00.

Date d'envoi du présent avis rectificatif : 11/02/2016

1346971400

Divers

DUNKERQUE - COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES

Tél : 03.28.291.291

CONSULTATION en vue de l'Aménagement des Bureaux
du Siège Social Angle Bd Alexandre III
et Place de la République à DUNKERQUE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : le Jeudi 10 MARS à 16 Heures

Les offres établies sur soumission réglementaire devront être déposées ou adressées, sous double enveloppe cachetée, en recommandé, à Madame la Directrice Générale de la Société " LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES " - 2, rue Louis Burnod à DUNKERQUE, suivant le modèle joint au DCE.

ou déposées contre récépissé dans nos bureaux situés 16 Rue Royer

Service Développement Amélioration du Patrimoine -

Définition des lots :

LOT N° 00 - GENERALITES

LOT N° 01 - PLATRERIE / MENUISERIE INTERIEURE / FAUX PLAFONDS

LOT N° 02 - ELECTRICITE / INFORMATIQUE / CONTRÔLE D'ACCÈS / ALARME INCENDIE

LOT N° 03 - CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE

LOT N° 04 - PEINTURE / SOUS SOLS

LOT N° 05 - AGENCEMENT / CLOISONS MODULAIRES / SIGNALÉTIQUE

Ces travaux seront traités en corps d'état séparé.

Pièces justificatives à produire pour l'appel d'offres :

- DC1

- DC2

- Kbis récent (de moins de 3 mois)

- attestations d'assurances civiles et décennales en cours de validité

- moyens en personnel et matériel de l'entreprise

- liste des références en matière de prestations similaires au cours des trois dernières années

- attestations des administrations selon l'article 433.9 du CCH (impôts, sécurité sociale, allocations familiales, congés payés, impôts, chômage) postérieures au 31/12/2015

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet. Dans ce cas, les candidats devront justifier qu'ils sont habilités à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible du contrat.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. le prix pondération de 40 %

2. les capacités techniques et financières : pondération de 25%

3. liste des références en matière de prestations similaires : pondération 25%

4. Conformité de la remise de l'offre suivant le cadre du DPGF, quantité, prix unitaire pondération 10 %

Renseignements administratifs à techniques :

Maître d'œuvre : Agence Nafale VIEL 26 rue du Leugheuaer à DUNKERQUE (59140) - 03 28 20 17 70

Maître d'ouvrage : COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES - 03 28 29 12 91

LES DOSSIERS SONT À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE WWW.MARCHES-SECURISES.FR

A PARTIR DU 18-02-2016

Date d'envoi de l'avis : le 16/02/2016.

1347207000

LA VOIX DU NORD ANNONCES

Vous vendez ? Profitez de l'efficacité de La Voix Annonces !

2028

ANNONCES ADMINISTRATIVES

Arrêté de décembre 2015 relatif au tarif annuel des annonces judiciaires et légales.
Prix Unitaire ht à la ligne par colonne : Nord 5,24 euros - Pas-de-Calais 5,24 euros.

Étiquettes publiques

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSÉES

Commune de CARVIN

ENREGISTREMENT D'UN ENTREPOT
D'ARTICLES D'ÉQUIPEMENT DE LA MOTO ET DU MOTARD
PAR LA S.T.E.D.S.T. DISTRIBUTION

Par arrêté préfectoral du 9 février 2016, la Société S.T.E.D.S.T. DISTRIBUTION, dont le siège social est situé au 42, rue Albert Einstein est autorisée à exploiter, sous le régime de l'enregistrement, un entrepôt d'articles d'équipement de la moto et du motard pour laquelle une consultation du public s'est déroulée du 12 octobre 2015 au 12 novembre 2015 inclus. Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner. Cet arrêté est consultable sur le site Internet de la préfecture et une copie est déposée aux archives de la Mairie de CARVIN et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

1347130500

COMMUNE DE CARNIN

Avais au public

ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION ALLEGÉE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 12 février 2016, le Maire de CARNIN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision allégée du plan local d'urbanisme, suivant les dispositions du code de l'urbanisme et notamment les articles L123-10, L123-11, L123-12 et R123-19, ainsi que du code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants.

À cet effet, M. Jean DUREUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Yves MIGNOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille.

L'enquête se déroulera à la mairie de CARNIN, où le dossier sera consultable, du 7 mars 2016 au 5 avril 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi 9 heures-12 heures - 14 heures-17 heures et le samedi matin 10 heures-12 heures).

Hors les jours et heures d'ouverture, le dossier sera consultable par les personnes qui désireraient lui faire part de leurs observations en mairie les :

- Lundi 7 mars 2016 de 14 heures à 17 heures, premier jour du créneau au public
- mardi 15 mars 2016 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 25 mars 2016 de 9 heures à 12 heures

- mardi 5 avril 2016 de 14 heures à 17 heures, dernier jour du créneau au public.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions écrites ou orales sur le projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, et déposé en Mairie.

Les courriers relatifs à l'enquête publique pourront être adressés au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique, Mairie de CARNIN, 1, rue du Lieutenant Baillet, 59112 CARNIN.

Après enquête publique, le commissaire-enquêteur transmettra à Mme la Maire de CARNIN le rapport et les conclusions motivés dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents sera simultanément adressée à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lille.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme pourra être approuvé par le conseil municipal, après examen des observations figurant au dossier d'enquête et prise en considération des conclusions formulées par le commissaire-enquêteur.

Le Maire
Eliane DELBECQ
1347170500



LA VOIX du NORD ANNONCES



0 811 00 62 59

Service 005 60 60 60
+ pré-appel

Téléphone

Une équipe de conseillers est à votre disposition pour vous aider à rédiger votre annonce.

N° de téléphone réservé aux particuliers en semaine de 8 h 30 à 10 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h. Paiement par CB.



Courrier

Envoyez-nous cette grille accompagnée de votre règlement par chèque à l'ordre de La Voix Annonces :
LA VOIX ANNONCES - CS 10549 - 59023 Lille Cedex

Sélectionnez votre rubrique

☐ IMMOBILIER (sauf commerces)

Département :

Ville :

Prix :

Classe énergie :

☐ AUTOMOBILE (sauf utilitaires, PL)

Berline

Monospace

Marque :

Modèle :

Prix :

☐ SERVICES AUX PARTICULIERS

Rencontres

Service à la personne

Amitiés/Sorties

Co-location

Billetterie

☐ BONNES AFFAIRES

Loisirs

Habitat/Meuble/Objets

Image/Son

Animaux

☐ TOURISME

Mer

Montagne

Camping

EMPLOI

Recherche d'emploi

* Pour les ANNONCES RENCONTRES, copie carte d'identité, traitement obligatoire des réponses par le journal :
démarchation facturée 10 € TTC pour 1 parution, 20 € TTC pour 2 parutions et plus.

Rédigez votre annonce

Informations utiles à la saisie de votre annonce

Nouveau

Illustrez votre bien par une photo pour 5€ quel que soit le nombre de parutions.

Offre valable uniquement pour les annonces immobilières, automobiles, bonnes affaires et tourisme



1 ^{re} ligne	
2 ^{me} ligne	
3 ^{me} ligne	
4 ^{me} ligne	
5 ^{me} ligne	
6 ^{me} ligne	
7 ^{me} ligne	

Valorisez votre annonce pour 2 €

Choisissez le nombre de parutions

		4 lignes	tarif ligne suppl.	Exemple 5 lignes
1 semaine	1 zone	7,5 €	+ 1,5 €	7,5 + 1,5 = 9 €
	Toutes zones	21 €	+ 4,5 €	21 + 4,5 = 25,5 €
2 semaines + la 3 ^{ème} offerte	1 zone	13,5 €	+ 3 €	13,5 + 3 = 16,5 €
	Toutes zones	39 €	+ 9 €	39 + 9 = 48 €
offre spéciale* 5 semaines pour 5€ de plus	1 zone	18,5 €	+ 3 €	18,5 + 3 = 21,5 €
	Toutes zones	44 €	+ 9 €	44 + 9 = 53 €

Je sélectionne ma zone de parution



Je calcule le prix de mon annonce

Tarif standard (4 lignes) = _____ + (..... X) Nombre de lignes suppl. x tarif = _____ + domiciliation* (10 € TTC pour 1 parution, 20 € TTC pour 2 parutions et plus) = _____

+ Valorisation (2 € pour 1 parution, 4 € pour 2 parutions, 6 € pour 3 parutions) = _____ OU photo 5€ quel que soit le nombre de parutions = _____

TOTAL = _____

Renseignez vos coordonnées

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____
Adresse : _____
Ville : _____ E-mail : _____ Codé postal : _____

J'accepte de recevoir des informations de la part de la Voix du Nord : ☐ Oui ☐ Non J'accepte de recevoir des informations de la part des partenaires de la Voix du Nord : ☐ Oui ☐ Non

La Voix Annonces est le supplément de petites annonces du dimanche, diffusé avec La Voix du Nord - Nord Éclair et Nord Littoral.
*Offres réservées aux particuliers et valables jusqu'au 28/12/2016, date de parution. Offre limitée à un bien par annonce dans les rubriques Immobilier - automobile. Plusieurs biens possibles par annonce dans la rubrique bonnes affaires (sauf maisons de ville ou une seule rue est possible) avec la possibilité de publier les prix indiqués de chacun des biens figurant dans l'annonce de manière distincte ou un prix pour le lot de biens proposés dans l'annonce. *Source d'été 2016.
(2) Pour l'immobilier et en cas de non-remplacement, nous remercions par défaut la localité et le département de votre adresse. Le classement de votre annonce sera effectué dans la rubrique que vous aurez choisie à votre texte. Vous nous réservez le droit de réviser l'annonce qui sera contrôlée à nos infirmes du matériel, ainsi qu'à notre équilibre, sans autre obligation que le remboursement des sommes énoncées dans l'annonce. De ce fait, la date d'une annonce sans en modifier le sens afin d'éviter à sa compréhension. Un droit de parution public ou privé de votre annonce ne pourra donner lieu qu'à un remboursement partiel ou total de l'annonce. Conformément à l'article 19 de la loi du 600/1978, les informations communiquées par internet à la gestion des données et la suite de nos relations commerciales. Ces informations nominatives doivent être fournies obligatoirement par le client pour la réalisation de son annonce. À l'exception de 450 000 euros, imputable au RPD de la Voix du Nord n° 10549 59023 LILLE CEDEX. En communiquant votre adresse e-mail, vous acceptez de recevoir par e-mail les informations de LA VOIX DU NORD. L'annonce est insérée sous l'entière responsabilité de l'annonceur, celui-ci s'engageant, à peine de démenti, à se conformer à la société La Voix du Nord ou à l'un de ses représentants légaux en cas d'action en responsabilité.

LA VOIX du NORD ANNONCES

Pour trouver ce que vous cherchez, rendez-vous chaque dimanche dans La Voix Annonces.